



Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

Ambassadeur chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises

57, boulevard des Invalides – 75007 Paris – tel 01 53 69 31 85 – michel.doucin@diplomatie.gouv.fr

Une double fonction originale : ambassadeur chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises

Cette double mission a été créée dans l'idée que les deux sujets, transversaux, traités au niveau international selon des canaux de négociation non traditionnels où prévaut la soft law, sont porteurs d'enjeux importants dans lequel la diplomatie française devait s'impliquer davantage.

1. En matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Deux objectifs structurent la mission :

A : Elaborer et exposer les positions françaises, dans l'intérêt de notre économie et en conformité avec nos valeurs, dans les négociations internationales qui définissent des normes de RSE.

Depuis le début de la décennie, les défis du développement durable se situant haut dans l'agenda international, la RSE, définie comme la façon dont les entreprises intègrent les objectifs de développement durable dans leurs pratiques et maîtrisent leurs impacts sur la société, fait l'objet de négociations dans un grand nombre d'enceintes. On y relève une évolution infléchissant l'approche de « soft law », où la RSE est considérée comme facultative, vers des normes plus coercitives. Il est, en effet, de plus en plus admis que la RSE a besoin d'être encadrée par des dispositifs publics évolutifs, stimulant la compétitivité, et qui ne pèsent pas sur la rentabilité des entreprises. Elle constitue aussi un gisement de croissance, de productivité et d'avantages comparatifs.

Ces négociations portent sur des sujets multiples (environnement, mais aussi social, sociétal, droits de l'Homme, corruption, relations aux fournisseurs, prix de transfert et fiscalité...) appelant une coordination interministérielle et avec les acteurs privés concernés. C'est la première mission de l'ambassadeur.

Elles se situent dans des espaces institutionnels très divers : certains sont intergouvernementaux (Nations Unies, OCDE, OIT, Union Européenne, Société Financière Internationale), d'autres privés (Organisation Internationale de Normalisation – ISO, Global Reporting Initiative) et d'autres mixtes (Pacte Mondial et Principes de l'Investissement responsable sous l'égide du Secrétaire Général des Nations Unies, Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme). L'ambassadeur assure l'unité des positions françaises entre ces différents lieux de négociation, veillant à ce que les points de vue de l'ensemble des acteurs privés intéressés puissent être entendus. Il collabore aussi étroitement avec ses collègues chargés de thématiques proches, telle l'environnement dans le cadre de la préparation de la Conférence Rio + 20.

B : Stimuler les échanges sur les concepts de RSE, en particulier avec les autres régions du monde

La RSE est historiquement le fruit d'une réflexion de dirigeants de grandes entreprises occidentales et s'enracine dans une philosophie moraliste inspirée par le dogme chrétien. Des pratiques proches existent pourtant depuis longtemps dans des pays non occidentaux, tels le Japon ou l'Inde. Et, aujourd'hui, de grands émergents et des pays en développement s'intéressent aux concepts de RSE tout en souhaitant les adapter car ils n'entrent pas spontanément dans leurs traditions juridiques, de relations sociales, de rapports à l'environnement, leurs modes de management ou leur système de gouvernance de l'économie. Un dialogue très riche se développe entre l'ensemble des « visions de la RSE » qui s'expriment aujourd'hui dans le monde, qu'il importe de stimuler car il forme le terreau sur lequel se construisent progressivement les normes universelles.

La mission de l'ambassadeur est de favoriser ces échanges et d'assurer la présence, dans les réunions internationales où ils se produisent, de la diversité des expertises et professions concernées par la RSE en France. Outre l'Union européenne, espace pionnier et dynamique où s'affirment des différences d'approche dans la régulation de l'économie et quant au rôle que la RSE peut jouer à cet égard, la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique francophone ont jusqu'à présent constitué ses priorités.

2. En matière de bioéthique

La mission de l'ambassadeur se décompose également en deux axes :

A. Elaborer et présenter les positions françaises dans les instances internationales

Ces instances sont essentiellement l'UNESCO, l'Organisation Mondiale de la Santé et le Conseil de l'Europe. La thématique est étroitement liée à celle des droits de l'Homme. Elle renvoie aussi à la question de l'exercice de leurs responsabilités par les entités qui agissent dans les domaines de la médecine et de la recherche biomédicale : industrie pharmaceutique, instituts de recherche, hôpitaux et maisons de soins, maisons de retraite, etc. C'est ainsi que l'ambassadeur est engagé, en relation étroite avec le Conseil de l'Europe, dans l'animation d'une réflexion sur le respect des principes éthiques aujourd'hui obligatoires pour les recherches biomédicales dans les pays industrialisés lorsque des tests sont faits sur des populations peu éduquées de pays pauvres où les réglementations en la matière ne sont encore qu'embryonnaires (Séminaire à Tunis fin mars 2012).

B. Favoriser le dialogue sur la bioéthique entre les civilisations

Les historiens hésitent entre deux dates quant à l'acte de naissance de la bioéthique : le serment d'Hippocrate et le procès de Nuremberg. Dans les deux cas, il s'agit d'événements liés à l'histoire occidentale. Mais aujourd'hui, les questions auxquelles la bioéthique cherche à apporter des réponses se posent dans tous les pays, dans toutes les civilisations : comment offrir les meilleurs soins de santé au plus grand nombre sous des contraintes budgétaires fortes, alors que la science offre des solutions techniques de plus en plus performantes mais de plus en plus coûteuse ? Comment humaniser le progrès technique médical dans le respect de la dignité et de l'autonomie des patients ? etc.

S'appuyant sur des réseaux d'experts pluridisciplinaires, l'ambassadeur encourage les échanges entre régions culturelles qui permettent un enrichissement mutuel. Après la constitution déjà réalisée d'un Réseau francophone de bioéthique, est en cours de création un Réseau franco-latino-américain de bioéthique. Un dense courant d'échanges avec la Chine a aussi pu se construire formalisé dans la constitution d'une Société franco-chinoise de biodroit./